



**Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale**  
**Mémoire prébudgétaire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes**  
**Août 2017**

L'Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale (ACMMSM) est la voix nationale de la santé mentale au Canada<sup>i</sup>. Créée en 1998, l'ACMMSM est une alliance de 16 groupes sur la santé mentale qui comprend des fournisseurs et des organisations de soins de santé; elle représente les personnes souffrant de santé mentale, les familles et les aidants.

La stigmatisation et la discrimination associées à la maladie mentale ont diminué au cours des dernières années grâce au travail de nombreux intervenants en santé mentale au Canada, dont les gouvernements. Toutefois, la diminution de la stigmatisation entraîne une augmentation des discussions publiques et des demandes de services de soutien, qui sont toujours insuffisants au Canada. Une personne sur cinq au Canada vit un problème ou un trouble de santé mentale chaque année<sup>ii</sup>; pourtant, une seule personne sur trois dit avoir demandé et reçu de l'aide<sup>iii</sup>. L'ACMMSM estime que le gouvernement fédéral a un rôle à jouer et des responsabilités à exercer pour faire en sorte que la population canadienne obtienne un meilleur accès aux services de soutien en santé mentale dont elle a besoin.

Pour sa part, l'ACMMSM a élaboré un plan en cinq points qui se centre sur le financement, la structure, l'innovation, le rendement du système et les résultats sur la santé<sup>iv</sup>. L'ACMMSM estime que ce plan peut permettre au gouvernement fédéral, en collaboration avec ses partenaires provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants en santé mentale, de mieux lutter contre la maladie mentale et d'améliorer la santé et le bien-être de la population canadienne. Ce plan est abordé ci-après et organisé en réponse aux deux questions prébudgétaires posées par le gouvernement au sujet de la productivité et de la compétitivité.

### **1. Quelles mesures fédérales aideraient les Canadiens à être plus productifs?**

Les problèmes de santé mentale entraînent des pertes de plus de six milliards de dollars imputables à l'absentéisme et au présentéisme<sup>v</sup>. Les coûts associés aux problèmes de santé mentale et de dépendance sur la productivité en milieu de travail seulement sont d'environ 20 milliards de dollars annuellement. Or, un tiers de ces coûts pourrait être recouvré si les travailleurs canadiens avaient accès à des mesures de prévention de la maladie, ainsi qu'à des services de dépistage précoce et de traitement de la maladie mentale<sup>vi</sup>.

**Compte tenu des coûts associés aux problèmes de santé mentale et de dépendance sur la vie des Canadiens et Canadiennes – coûts qui peuvent être abaissés par des services de soutien en santé mentale –, la productivité de la population canadienne pourrait être améliorée si le gouvernement**

**s'engageait à soutenir le financement de l'accès aux services de santé mentale. Le gouvernement fédéral peut y arriver comme suit :**

- a. Le gouvernement fédéral a pris, à un moment opportun, une importante mesure en ciblant cinq milliards de dollars sur dix ans pour les services de soutien en santé mentale. Toutefois, il est possible d'en faire plus pour soutenir dans le temps les investissements nécessaires dans les soins de santé mentale. Le financement gouvernemental à l'égard de la santé mentale devrait passer de 7,2 % du total des dépenses en santé publique à au moins 9 %. La part du gouvernement fédéral devrait être de 25 %, ce qui signifie que le gouvernement fédéral octroierait 777,5 millions de dollars de plus par année aux provinces et aux territoires afin d'améliorer l'accès à divers programmes et services de santé mentale et pour améliorer les résultats sur la santé.
- b. À cette fin, le gouvernement fédéral devrait consacrer **100 millions de dollars sur cinq ans à la création d'un fonds d'innovation en santé mentale**. Ce fonds ciblé d'une durée limitée favoriserait le déploiement de l'innovation et entraînerait des changements systémiques et durables en vue de répondre efficacement aux besoins de la population canadienne en matière de santé mentale.
- c. Nos régimes d'assurance maladie ne soutiennent pas suffisamment les traitements de première ligne de la maladie mentale (c.-à-d. la médication et la psychothérapie). Nous n'avons pas de régime d'assurance médicaments, et la majeure partie des psychothérapies sont offertes par des fournisseurs de soins de santé dont les services ne sont pas financés par les régimes d'assurances maladie du Canada. Bien que de nombreux Canadiens et Canadiennes disposent d'un régime complémentaire d'assurance maladie par l'entremise de leur employeur, la couverture pour les psychothérapies est souvent trop faible pour offrir un traitement suffisant. **La collaboration et l'engagement des gouvernements peuvent entraîner davantage de changements systémiques dans les systèmes de prestation de soins de santé mentale qui profiteraient à l'ensemble du Canada**. Pour offrir un meilleur accès à de meilleurs soins de santé mentale, il faut :
  - affecter des ressources à des soins primaires axés sur des données probantes, la collaboration et des équipes multidisciplinaires qui peuvent soutenir le bien-être mental, l'intervention précoce ainsi que des soins pour les affections chroniques;
  - accroître la capacité en matière de santé mentale dans les soins tertiaires;
  - investir dans des services sociaux et de santé communautaire;
  - mettre en œuvre de nouvelles technologies efficaces pour offrir des soins (p. ex. télésanté mentale).

Le Royaume-Uni et l'Australie ont adopté une approche plus systémique en vue de combler les lacunes dans les services de santé mentale, et les résultats sont

prometteurs. Les options en vue de changer la prestation des soins de santé dans l'ensemble du système ont été examinées et chiffrées. Elles consistent à augmenter la capacité des ressources en santé mentale dans les équipes de soins primaires, à accroître les modèles de paiement à l'acte par l'entremise d'une assurance maladie complémentaire privée ou à adapter les modèles britanniques pour le Canada<sup>vii</sup>.

- d. Qu'il s'agisse de l'innovation dans la prestation de services ou de changement de système, on ne peut pas gérer ce que l'on ne mesure pas. Les services de santé mentale sont offerts par le secteur public (p. ex. services de médecins ou services offerts par des établissements financés par le secteur public, comme les hôpitaux) et le secteur privé (p. ex. services de psychothérapie offerts par des psychologues, des travailleurs sociaux et des conseillers). Il y a, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, des lacunes dans les données sur notre compréhension de la nature et de l'efficacité des soins qui sont offerts, et de la clientèle qui les reçoit. **Il est nécessaire d'adopter un ensemble normalisé de mesures pancanadiennes qui améliorerait la responsabilisation et la transparence globales du système de santé mentale et qui permettrait de cibler les domaines à haute performance, d'accélérer l'adoption des pratiques exemplaires et de désigner les domaines où une amélioration de la surveillance est nécessaire.** Il est nécessaire qu'il y ait une meilleure collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) et l'Association canadienne des compagnies d'assurance de personnes (ACCAP) afin d'obtenir cette vue d'ensemble nécessaire et exhaustive sur les soins de santé mentale.
- e. L'ACMMSM croit savoir que la ministre de la Santé a formé un **Comité consultatif d'experts en santé mentale**. Nous espérons que le Comité comprend une gamme d'intervenants en santé mentale, y compris des fournisseurs de services de santé mentale et de services sociaux travaillant dans les secteurs public et privé, des personnes qui ont vécu une situation de dépendance et de maladie mentale, ainsi que des membres de leurs familles, de leurs milieux de travail et de leurs collectivités. Les priorités du Comité pourraient inclure :
- l'élaboration de stratégies, de politiques et de programmes pour améliorer la santé mentale et l'accès aux services de santé mentale;
  - la croissance des pratiques innovatrices et des réformes du système au Canada et ailleurs qui font progresser la santé mentale de la population canadienne et améliorent le rendement du système;
  - l'examen de l'interface entre le public et le privé là où des services de santé mentale sont requis et offerts;
  - le recensement des lacunes dans les priorités de recherche en santé mentale et des besoins en investissement dans la recherche; cela est nécessaire pour faire en sorte que nous nous retrouvions avec non seulement un meilleur accès aux soins, mais un meilleur accès à des soins efficaces.

## 2. Quelles mesures fédérales aideraient les entreprises canadiennes à être plus productives et compétitives?

Les coûts associés à la maladie mentale sont importants pour l'économie et le monde du travail. Au cours d'une semaine donnée, 500 000 Canadiens et Canadiennes sont incapables de travailler en raison de la maladie mentale<sup>viii</sup>. Le secteur privé dépense entre 180 et 300 milliards de dollars pour l'invalidité de courte durée causée par la maladie mentale et 135 milliards de dollars pour l'invalidité de longue durée<sup>ix</sup>. En 2011, les coûts associés aux problèmes de santé de mentale pour l'économie ont été évalués à 51 milliards de dollars ou 2,8 % du produit intérieur brut du Canada<sup>x</sup>.

Des sociétés et des milieux de travail productifs effectuent des investissements stratégiques dans les ressources sur lesquelles ils comptent pour réussir. Les ressources humaines sont essentielles au succès de toute entreprise, et la réussite et la productivité des travailleurs dépendent de leur santé et de leur bien-être. Les mesures du gouvernement fédéral énoncées ci-après peuvent contribuer à la réussite des entreprises canadiennes.

- a. **L'amélioration des déterminants sociaux de la santé peut transformer la vie des personnes atteintes de maladies mentales.** Puisque la maladie mentale peut toucher tout le monde et que le revenu est l'un des plus importants déterminants sociaux de la santé, il faudrait explorer la possibilité de distribuer un revenu de base universel à tous les Canadiens et Canadiennes. Ce programme pourrait miser sur les mécanismes fiscaux déjà en place comme le supplément de revenu garanti pour les aînés, la prestation fiscale canadienne pour enfants pour les familles ayant de jeunes enfants et le crédit pour la taxe sur les produits et services et la taxe de vente harmonisée.

En tant que mesure de réduction de la pauvreté, le revenu de base universel pourrait réduire les coûts financiers et sociaux à long terme de la pauvreté et toucher directement la santé mentale et le bien-être des Canadiens et Canadiennes et entraîner des effets transgénérationnels sur la vie des personnes et de leurs contributions au bien de la société et du monde du travail.

- b. Le gouvernement fédéral devrait présenter une **loi sur la parité en santé mentale** qui confirmerait que la santé mentale est aussi importante que la santé physique. Avec une telle loi, on pourrait faire en sorte que les collectivités et les milieux de travail – par l'entremise de leurs politiques, de leurs programmes et de leurs avantages – accordent une attention égale à la santé mentale et à la santé physique.

Lisa Crawley/Chris Summerville, coprésidents 2017-2018  
Alliance canadienne pour la maladie mentale et la santé mentale  
141, avenue Laurier Ouest, bureau 702  
Ottawa (Ontario) K1P 5J3

---

<sup>i</sup> Les membres de l'ACMMSM sont :

Association canadienne de counseling et de psychothérapie  
Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux  
Association canadienne pour la prévention du suicide  
Association canadienne pour la santé mentale  
Association des psychiatres du Canada  
Association médicale canadienne  
Coalition canadienne pour la santé mentale des personnes âgées  
Collège des médecins de famille du Canada  
Fédération canadienne des infirmières et infirmiers en santé mentale  
National Initiative for Eating Disorders (*Initiative nationale pour les troubles de l'alimentation*)  
Réadaptation Psychosociale Canada  
Réseau national pour la santé mentale  
Société canadienne de la schizophrénie  
Société canadienne de psychologie  
Société pour les troubles de l'humeur du Canada  
SoinsSantéCAN

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'Alliance, visitez son site Web au <http://www.camimh.ca/fr/>.

<sup>ii</sup> Commission de la santé mentale du Canada, [Les faits](#), 2012.

<sup>iii</sup> Commission de la santé mentale du Canada, *Changer les orientations, changer des vies – Stratégie en matière de santé mentale pour le Canada*.

<sup>iv</sup> [http://www.camimh.ca/wp-content/uploads/2017/01/CAMIMH\\_MHN\\_FR\\_Final\\_Nov2016.pdf](http://www.camimh.ca/wp-content/uploads/2017/01/CAMIMH_MHN_FR_Final_Nov2016.pdf).

<sup>v</sup> Commission de la santé mentale du Canada, *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada*, 2013.

<sup>vi</sup> Société canadienne de psychologie, *An Imperative for Change: Access to Psychological Services for Canada*, mars 2013 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>vii</sup> Société canadienne de psychologie, *An Imperative for Change: Access to Psychological Services for Canada*, mars 2013 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>viii</sup> Commission de la santé mentale du Canada.

<sup>ix</sup> P. Jacobs et coll., *The Cost of Mental Health and Substance Abuse Services in Canada: A Report to the Mental Health Commission of Canada*, Institute of Health Economics, 2010 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

<sup>x</sup> Commission de la santé mentale du Canada, *La nécessité d'investir dans la santé mentale au Canada*, 2013.